

DELIBERATION CFVUo86-2018

**Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;**

Vu les convocations envoy es aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 mai 2018.

Objet de la d lib ration : Modification de MCC pour le Master 2 mention Toxicologie, Eco-toxicologie parcours Toxicologie Environnement et Humaine Master 2 Chimie parcours Sciences et Ing nierie de l'Environnement - Facult  des Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 04 juin 2018 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La modification de MCC concernant le Master 2 mention Toxicologie, Eco-toxicologie parcours Toxicologie Environnement et Humaine (modification d'UE est approuv e).
Cette d cision est adopt e   l'unanimit  avec 29 voix pour.

A Angers, le 07 juin 2018

La Vice-pr sidente FVU

Sabine MALLET



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le : **16 juin 2018**

Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : SCIENCES

Avis favorable du Conseil d'UFR du : 24/04/18

§ Passage   la CFVU du : 4 juin 2018

§ Rentr e universitaire: 2018-2019

Formation concern e : Master 2 mention Toxicologie, Eco-toxicologie parcours Toxicologie Environnementale et Humaine

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)
- Co t de l'heure de suivi pour les  tudiants en alternance

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2017/2018	2018/2019
Semestre 4	UE S4-UE1-STAGE	S4-UE1A-STAGE Ou S4-UE1B - ALTERNANCE

Interrogations rencontrées

Réponses obtenues

Etape M2

Modification de l'UE S4-UE1-STAGE
Valorisation de l'UE1-STAGE ET ALTERNANCE

L'UE S4-UE1-STAGE devient S4-UE1-STAGE ET ALTERNANCE
Cette UE est valorisée à hauteur de 10h par alternant